



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2026 - 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix mars à 14h30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE, Président du Syndicat Mixte.

La convocation a été établie et affichée le mardi 03 mars 2026.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Philippe **VIDAU** - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillères départementales : Mme Frédérique **MEUNIER** - Mme Pascale **BOISSIERAS**

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Henri **SOULIER**

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal **COSTE** - Conseiller départemental : M. Francis **COMBY**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY** - M. Valéry **ELOPHE**

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Sylvie **LORENZON** représentant M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Eddie **MARCOS** représentant Monsieur Jean-Louis **LASCAUX**

Conseil Départemental du Lot : Conseillère départementale : Mme Violaine **DELPECH-FRAYSSE** représentant M. Frédéric **GINESTE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie **MARCOS**, Conseiller Communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Julien BOUNIE, Président

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260313-2026-6-AR
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex

Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls

Tél. : 05.55.18.18.80 / 05.55.74.41.67 - Courriel : smabs@brive.fr

Date de publication : 16/03/2026

Le compte administratif de l'exercice 2025 étant établi, il convient de prendre la délibération suivante afin d'en approuver les comptes.

Il s'agit d'un document d'enregistrement et de contrôle des dépenses et des recettes réalisées.

Il permet de :

- ☐ Comparer les prévisions et les réalisations,
- ☐ Déterminer les résultats à la clôture de l'exercice,
- ☐ Dégager les restes à réaliser.

Le Comité Syndical doit se prononcer expressément sur la gestion du Président et arrêter les comptes, après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considérés, de :

1°) donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<u>RECETTES</u>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 629 247,00	7 389 838,97	12 019 085,97
Titres de recettes émis (b)	19 390,14	4 475 844,65	4 495 234,79
Réductions de titres (c)		40 000,00	40 000,00
Recettes nettes (d= b-c)	19 390,14	4 435 844,65	4 455 234,79
<u>DEPENSES</u>			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 629 247,00	7 389 838,97	12 019 085,97
Mandats émis (f)	1 596 141,65	6 568 411,20	8 164 552,85
Annulations de mandats (g)	-	1 044 345,74	1 044 345,74
Dépenses nettes (h=f-g)	1 596 141,65	5 524 065,46	7 120 207,11
<u>Résultats de l'exercice (d-h)</u>	- 1 576 751,51	- 1 088 220,81	- 2 664 972,32
Résultats à la clôture de l'exercice précédent	800 386,33	2 856 338,97	3 656 725,30
<u>Résultat de clôture</u>	- 776 365,18	1 768 118,16	991 752,98
Recettes à réaliser	-		-
<u>TOTAL</u>	- 776 365,18	1 768 118,16	991 752,98
Dépenses à réaliser	- 685,50		- 685,50
RESULTAT DEFINITIF	- 777 050,68	1 768 118,16	991 067,48

2°) constater, pour le budget du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive-Souillac, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

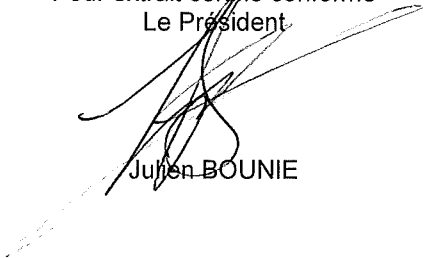
3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4°) exprimer l'avis qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif présenté pour l'exercice 2025, en ce qui concerne le budget du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive-Souillac.

ADOpte A L'UNANIMITE

**(Monsieur le Président n'a pas participé au vote.
Monsieur Jean-Claude FOUCHÉ a procédé au vote de cette délibération après le départ de
Monsieur le Président)**

Pour extrait certifié conforme
Le Président


Julien BOUNIE